

# **Bruit ambiant et sur le lieu de travail**

**Standard**



## Table des matières

|   |   |   |
|---|---|---|
| 1 | Introduction .....                            | 3 |
| 2 | Exigences .....                               | 3 |
| 3 | Équipement de protection individuelle .....   | 3 |
| 4 | Aptitude physique et réponse.....             | 3 |
| 5 | Évaluation des risques et planification ..... | 4 |
| 6 | Surveillance et révision.....                 | 4 |
| 7 | Informations sur les modifications.....       | 4 |

© Ericsson AB 2021

Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document sont la propriété d'Ericsson. Elles peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et Ericsson se dégage de toute responsabilité liée à des inexactitudes factuelles ou à des erreurs typographiques.



## 1 Introduction

Cette norme décrit les exigences minimales relatives à la lutte contre le bruit lors des activités d'Ericsson afin de garantir la gestion correcte des aspects de santé et de sécurité.

Ces mesures sont requises lorsqu'une évaluation de l'exposition au bruit ou un examen d'une telle évaluation indique qu'un employé peut être exposé à un bruit égal ou supérieur à la limite de bruit fixée.

Lorsque les exigences de la législation locale surpassent celles de cette norme, alors les exigences législatives locales s'appliquent.

## 2 Exigences

Les règles suivantes s'appliquent :

- les limites d'exposition au bruit définies dans la législation sur la santé et la sécurité doivent être respectées. Un maximum de 80 dBA ne devra en aucun cas être dépassé ;
- des mesures de contrôles sont utilisées lorsqu'une évaluation indique qu'une personne peut être exposée à des nuisances sonores supérieures à la limite ci-dessus ;
- les employés utilisent la protection auditive prescrite en cas de besoin ;
- l'équipement de contrôle du bruit et de protection auditive est entretenu conformément aux recommandations du fabricant ; et
- une formation sur les risques, l'utilisation et l'entretien des équipements de protection individuelle ("EPI") est assurée.

## 3 Équipement de protection individuelle

Une protection auditive adaptée et conforme aux normes internationales reconnues devra être fournie et utilisée au besoin.

## 4 Aptitude physique et réponse

Des contrôles de l'audition devront être proposés à tous les employés exposés à des nuisances sonores supérieures aux limites précisées au paragraphe 2.



## 5 **Évaluation des risques et planification**

Une évaluation des risques devra être réalisée pour :

- identifier les risques sonores, y compris, mais sans s'y limiter, le niveau et le temps d'exposition, au moyen des études sonores appropriées
- évaluer le risque d'exposition des employés aux nuisances sonores ; et
- définir un plan de gestion du bruit et les mesures requises pour éliminer ou réduire les risques, maîtriser l'exposition et protéger les employés.

## 6 **Surveillance et révision**

Le respect de cette norme devra faire l'objet d'une surveillance en examinant et en consignait :

- les statistiques de mesure du bruit ;
- le plan de gestion du bruit ;
- les statistiques sur les incidents ; et
- la formation.

## 7 **Informations sur les modifications**

Résumé des modifications depuis la dernière révision :

- 1 Clarification des instructions
- 2 Clarification de l'évaluation des risques et planification